

HIVA

ONDERZOEKSINSTITUUT VOOR **ARBEID EN SAMENLEVING**

K.U. LEUVEN



Estimation de la couverture (in)effective du revenu minimum garanti en Belgique et en Italie

Ides Nicaise

co-auteurs: Lynn De Smedt, Massimo Aprea, Giovanni Gallo, Michele Raitano



Contexte

Recommandation du Conseil de l'UE relative à un revenu minimum adéquat (30/1/2023) avec entre autres

- Une hausse du taux de couverture
- Une réduction du non-recours (*non-take up*)

Proposition de rapport triennal des États membres sur les progrès réalisés

Test de faisabilité de la méthodologie
(combinaison EU-SILC - données administratives)

Priorités de la présidence belge concernant la lutte contre la pauvreté

Financement: « Research note » dans le cadre du Social Situation Monitor de la DG EMPL

Rapport encore sous embargo

Etudes de cas Belgique / Italie

Belgique: revenu d'intégration (RIS) ou équivalent-RIS (ménages en âge actif)

- Aperçu des estimations antérieures
- Possibilités et limites méthodologiques
- 2008-2017: couplage SILC x PRIMA
- 2018-2021: uniquement SILC (car infos PRIMA intégrées)
- Critère: « couverture (in)effective » (« undercoverage »)
≠ non-recours / ≠ sous-protection / ≠ mesure de pauvreté

Italie: Reddito di Cittadinanza (2019-2023)

- Aperçu des estimations antérieures
- Possibilités et limites méthodologiques
- Critère « couverture non effective » (SILC)
- Critère « non-recours »: SILC x ISEE
ISEE = indicateur de prospérité basé sur le revenu (équivalent) et le patrimoine
ISEE complété par des chiffres simulés pour les ménages sans ISEE (36%)

Conditions d'accès au revenu minimum garanti

Belgique

- Séjour régulier (5 ans)
=> revenu d'intégration / équivalent-RIS
- Âge: 18+
- Patrimoine: via le revenu imputé
Propriété immobilière n'est pas incluse au maximum
- Activation

Italie

- 10 ans de séjour
- Âge: ?
- Patrimoine:
 - Propre habitation < 30.000€
 - Patrimoine financier < 6.000€ + 2.000€ / membre supplémentaire
 - Pas d'achat de voiture, moto, bateau les 2 dernières années
 - ISEE < plafond
- Activation

Résultats

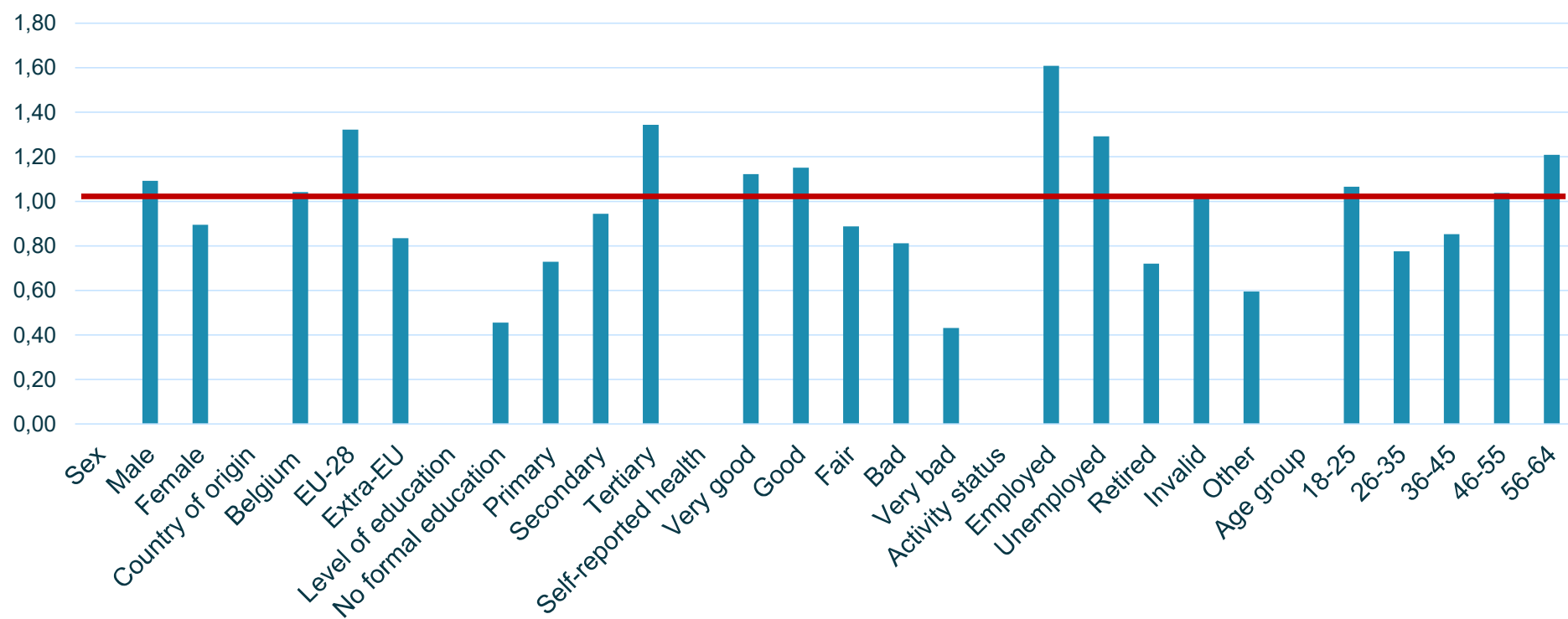
Belgique:

- 2008-2017: 58,5% « couverture non effective »
- 2018-2021: 46% « couverture non effective »
~Goedemé e.a. (2022) 43%

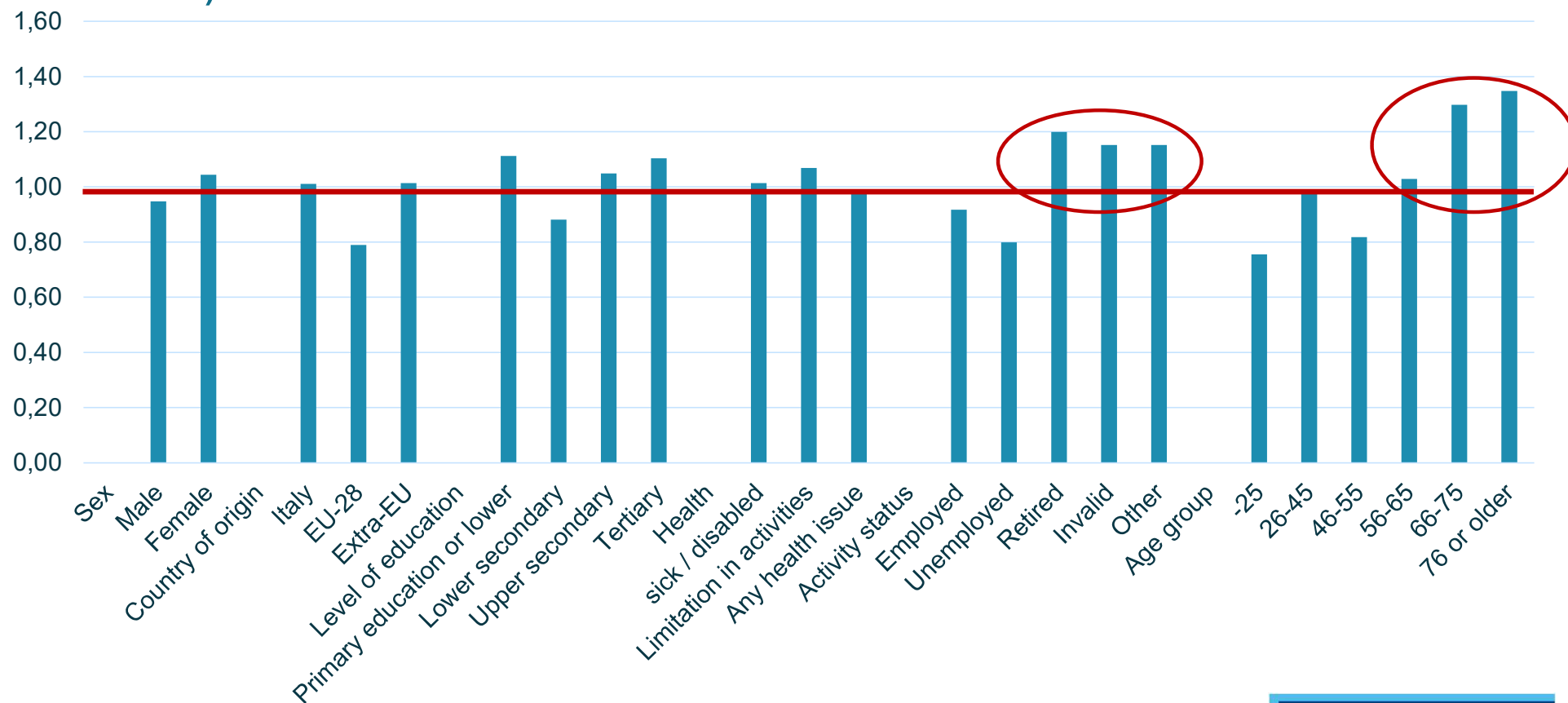
Italie:

- 2020 (SILC): couverture non effective sans condition ISEE 58,1%
- 2021 (EBM): couverture non effective avec condition ISEE 38,5%

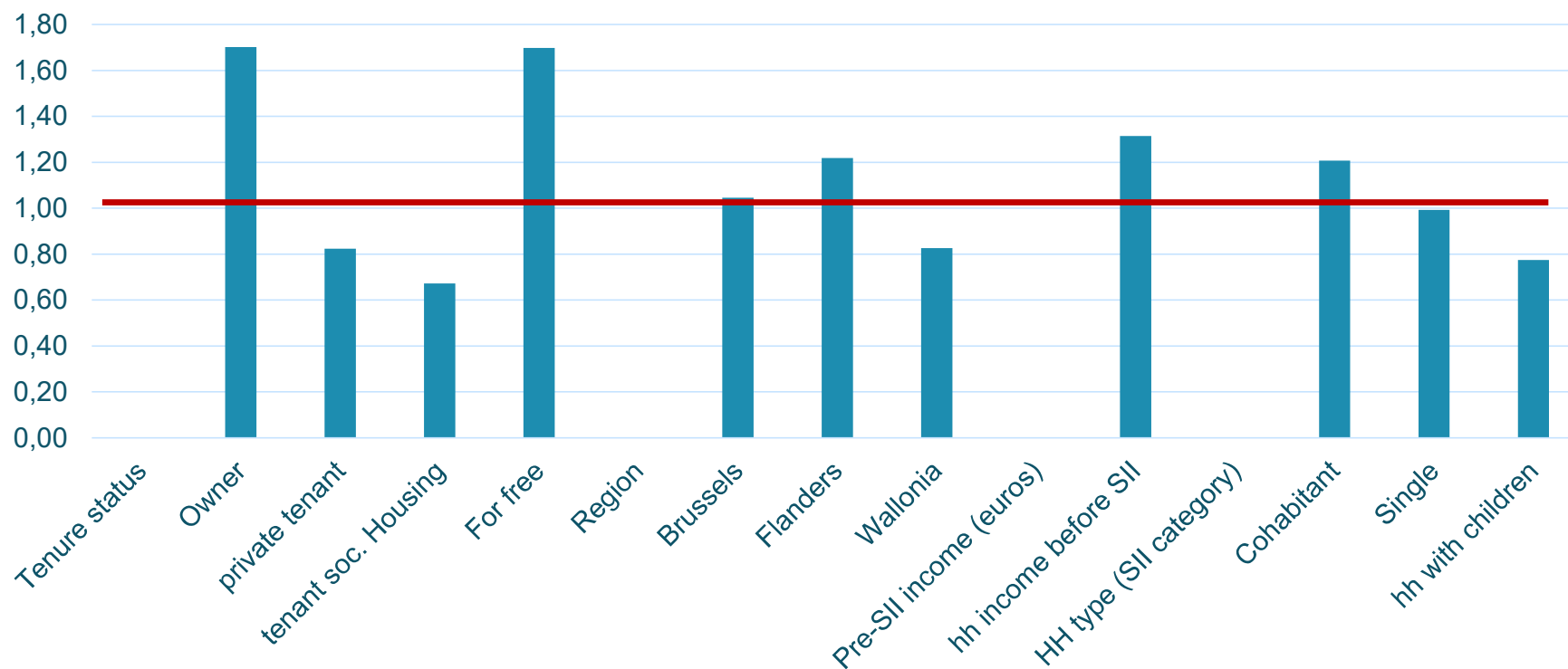
% sans couverture / % population éligible au RIS (caractéristiques des individus) Belgique 2018-21



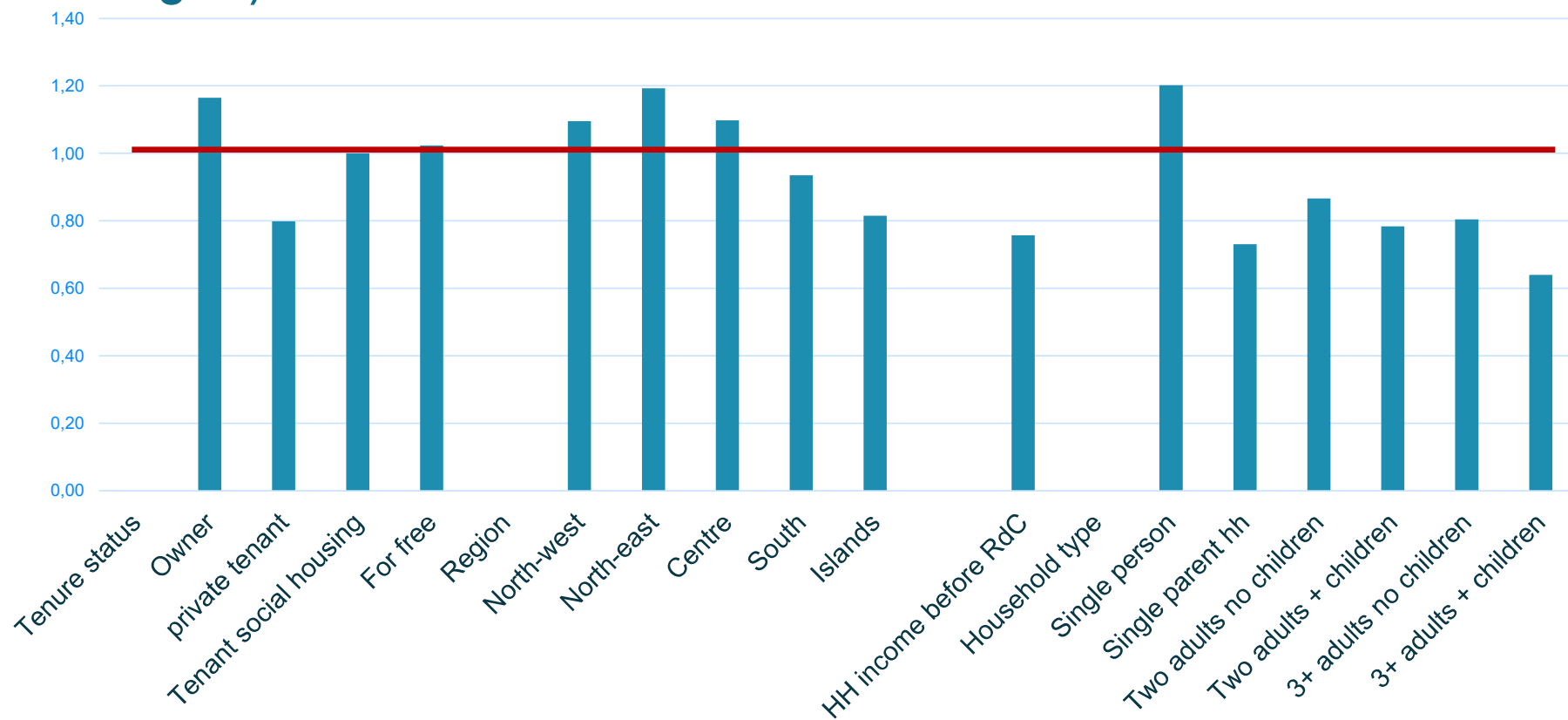
% sans couverture / % population éligible (caractéristiques des individus) Italie 2021



% sans couverture / % population éligible (caractéristiques des ménages) Belgique 2018-21



% sans couverture / % population éligible (caractéristiques des ménages) Italie 2018 -21



Conclusions

Méthodologie

- Réserve en ce qui concerne la sous-représentation des groupes les plus pauvres + périodes courtes
- En principe, le suivi de la non-couverture doit être possible moyennant le couplage de SILC ou EBM avec des bases de données administratives (problème: les indicateurs de monitoring supplémentaires sont tabous dans la politique actuelle de l'UE)
- Autres possibilités: couverture insuffisante, écart RMG, « enquêtes satellites » (cf. SILC-CUT)
- Pour la Belgique: détection proactive de toute la population non couverte?

Contenu

- Le taux de couverture non effective reste étonnamment élevé, surtout en Belgique où le revenu d'intégration existe depuis 50 ans.
- En termes de profil, les groupes non couverts sont un peu moins défavorisés que le groupe de référence des ayants droit au revenu minimum garanti, mais restent nettement plus défavorisés que la population moyenne